



COMMENT PRÉPARER SON ORIENTATION APRÈS LA 3^e ?

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR
VOTRE DÉMARCHE EN LIGNE ?

De votre identifiant et mot de passe
de votre compte EduConnect
ou utilisez France Connect.

Plus d'informations au verso.

CHOISIR SON ORIENTATION

Du : 01/12/24

Au : 14/02/25

Conseil de classe du 2^e trimestre/1^{er} semestre : 10/03/25

1 Avant le conseil de classe

Connectez-vous au portail Sclarité Services : teleservices.education.gouv.fr

Choisissez le service « orientation » pour **indiquer votre choix d'orientation parmi les possibilités suivantes** : 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

Vous pouvez saisir jusqu'à trois choix d'orientation par ordre de préférence.

2 Après le conseil de classe

Connectez-vous pour **consulter son avis sur les voies d'orientation choisies**.

DÉCOUVRIR LES FORMATIONS ET FORMULER SES DEMANDES

Du : 01/12/24

Au : 24/05/25

Conseil de classe du 3^e trimestre/2^e semestre : 02/06/25

3 Avant le conseil de classe : formuler vos demandes

Connectez-vous à Sclarité Services pour **découvrir les formations et formuler vos demandes d'admission pour les formations et établissements que vous souhaitez**.

Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante : 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

L'admission dans la formation tient compte de la décision d'orientation et des capacités d'accueil de l'établissement demandé.

4 Après le conseil de classe : répondre à la proposition d'orientation

Connectez-vous pour **prendre connaissance de l'orientation proposée par le conseil de classe et donner votre réponse**.

En cas de désaccord, prenez rendez-vous avec le chef d'établissement pour décider de la suite à donner à votre démarche.

Pour l'admission dans un établissement à la rentrée prochaine, seules les demandes pour les formations en accord avec la décision d'orientation seront étudiées.

VOIR LE RÉSULTAT D'ADMISSION ET S'INSCRIRE

5 Fin juin

Connectez-vous à Sclarité Services pour découvrir la formation et l'établissement où votre enfant est admis et inscrivez-le dans son nouvel établissement.

Toute l'information sur education.gouv.fr/orientation3e

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

EduConnect

Activez votre compte **EduConnect** ou utilisez **FranceConnect** pour profiter du portail **Scolarité Services**.

À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est **le compte** qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements **pour suivre la scolarité de vos enfants**.



Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

Accédez par exemple :

- aux **démarches en ligne** comme l'inscription au collège ou au lycée.
- au **livret scolaire** de vos enfants.
- à l'**espace numérique de travail (ENT)**

COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **EduConnect** ou avec **FranceConnect** sur **teleservices.education.gouv.fr**

1

Pour activer **votre compte**, vous avez besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

2

Une fois que **votre compte est activé**, vous accédez aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de vos enfants.

DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la **plateforme d'assistance nationale** est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :
**assistanceteleservices.
education.gouv.fr**



Par téléphone au **0809 54 06 06**
du lundi au vendredi de 8h à 20h
et le samedi de 8h à 12h (heure de Paris)
(prix d'un appel local)